

Aujourd'hui 17 Mai 1868, Nous Maire de la commune de Combier Canton de Savalète département de la Charente, nous étant rendu au bourg de Combier en la Salle de la Mairie, à l'effet de présider le conseil municipal de cette commune; lequel a été convoqué par nous par lettres cachetées et remise à domicile dans les délais prescrits par la loi, faisant connaître que la séance qui devait avoir lieu aujourd'hui était destinée aux travaux de la deuxième session ordinaire de la présente année.

Étant arrivé à une heure après midi en la dite Salle de la Mairie, bien indiqué par nos lettres de convocation. après avoir attendu jusqu'à deux heures du soir, voyant qu'il ne s'est présenté que Messieurs Nauze François adjoint municipal, Forestier Charles, Badaille Jean, Chevrier Jean et Dutemple Jean, attendu que ce nombre est insuffisant pour délibérer nous avons levé la séance et dressé le présent procès verbal les jours, mois et an sus dits. /

Le Maire de Combier.

*J. Duval*